

ROYAL CERCLE DE TENNIS DE TABLE ANDERLECHTOIS

1er CRITERIUM SERIE B

DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021

REGLEMENT :

- 1) Le R.C.T.T.A. Organise son premier critérium annuel de tennis de table le dimanche 31 octobre 2021 à la SALLE DES BASSINS, rue des Bassins 16 à 1070 Anderlecht.
- 2) Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les meilleurs.
- 3) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 4) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW2022-09.
- 5) Il sera fait usage de 13 tables de couleur bleue et grise dont 6 de marque PONGORI, 6 de marque CORNILLEAU et 1 de marque STIGA.
Il sera fait usage de balles plastiques de couleur blanche de marque PONGORI.
- 6) Les séries se joueront **en poules initiales de 3 à 5 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés** pour le tableau final.
- 7) Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries : celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur est tenu de participer à la série de son classement. Les dames peuvent s'inscrire en 'Messieurs'.
- 8) Le droit d'inscription est de 6€ pour une série et 10€ pour deux séries. Celui-ci sera payé sur place.
- 9) Inscriptions : via le site de la Fédération : <https://resultats.aftt.be>
En cas de problème: Willems Béatrice GSM: 0473/546487 E-mail: beaswillems@gmail.com
Date limite des inscriptions : le JEUDI 28 OCTOBRE 2021 à minuit.
- 10) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- 11) Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
09h00 : "Messieurs D"
10h30 : "Messieurs NC"
12h00 : "Messieurs C"
13h30 : "Messieurs E"
15h00 : "Messieurs B"
- 12) La date et le lieu de l'élaboration publique des tableaux seront renseignés sur la page du programme d'inscription.
- 13) Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- 14) La Directeur du critérium est Serge DIERICKX, président du club organisateur.
- 15) Le dernier de poule ainsi que chaque perdant lors du tableau final est tenu d'arbitrer le match suivant : **tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50 €.**
- 16) **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €.**
Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €.
- 17) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- 18) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 19) Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une petite restauration sera assurée tout au long de la journée.

Attention : chaque série est limitée: n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Serge Dierickx